



**Comité Syndical du 12 décembre 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi douze décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 06/12/2023.

Nombre de délégués syndicaux  
en exercice: 24 délégués  
n° ordre 2023-20  
Présents : 21 votants : 21

**Étaient présents : 21 délégués**

**Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :**

***Pour les titulaires :*** Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Patrick JEANNEY, François COLLADO, Christian LAFOUGERE, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI, Jean-Marc LLORCA (**8 présents**).

***Pour les suppléants :*** Mme Nathalie BUGER remplaçait M. Georges LEBON, M. Patrick YON remplaçait M. Alain PALADIN, M. Jean-Marie BOE remplaçait M. Christian GIRARDI (**3 présents**).

**Albret Communauté :**

***Pour les titulaires :*** Madame Evelyne CASEROTTO, Messieurs Thierry PLANTÉ, Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**6 présents**).

***Pour les suppléants :*** Mme Dominique BOTTEON remplaçait M. Joël CHRETIEN, M. Pascal LEGENDRE remplaçait Mme Paulette LABORDE, M. Alain POLO remplaçait Mme Valérie TONIN, M. Dominique HANROT remplaçait Frédéric SANCHEZ (**4 présents**).

**Étaient excusés :**

***Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :*** Madame Viviane BERNEDE, Marie-Fabienne ADAMSON, Martine RIEUCROS, Messieurs Christian GIRARDI, Alain MOULUCOU.

***Albret Communauté :*** Mesdames Valérie TONIN, Isabelle SALIS, Laurence BENLLOCH, Messieurs Joël CHRETIEN, Frédéric SANCHEZ, Jean-Louis MOLINIÉ, Nicolas CHOISNEL, Lionel LABARTHE, Joël AREVALILLO.

**Assistaient également à la séance :**

---

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur du SMICTOM LGB

Mme Karine DAL BALCON : Responsable service administratif

Monsieur Cyril FILLOT : Responsable service technique

Mme Laurence SANS : Secrétariat

Monsieur Philippe MAURIN : DGS de la Communauté de Communes du Confluent et Coteaux de Prayssas

Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

**AR Prefecture**

047-200020550-20231212-DL2023\_20-DE  
Reçu le 14/12/2023

**N° Ordre : 2023-20**

**Objet : Création d'emplois non permanents – accroissement temporaire d'activité – recrutement ponctuel**

Le Président rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23. 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de recruter temporairement du personnel pour faire face aux besoins non permanents des services du SMICTOM LGB,

Le Président propose le tableau des emplois non permanents suivant, à l'assemblée

Service	Nombre de postes	Grade de recrutement	Fonctions	Durée hebdomadaire de travail
Déchetterie	1	Adjoint technique	Gardien de déchetterie	11 heures
Déchetterie	2	Adjoint technique	Gardien de déchetterie	35 heures
Déchetterie	2	Adjoint technique	Chauffeur PL (bas de quai)	35 heures
Collecte	6	Adjoint technique	Agent polyvalent	35 heures
Atelier	1	Adjoint technique	Opérateur en maintenance	35 heures
Déchetterie / Technique	1	Adjoint technique	Technicien de surface	20 heures

**AR Prefecture**

047-200020550-20231212-DL2023\_20-DE  
Reçu le 14/12/2023

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

**Article 1 :** De procéder au recrutement direct d'agents contractuels de droit public occasionnel pour une période de 1 an, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024. Ces emplois relèvent de la catégorie C. La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement de ces agents et de l'habiliter à ce titre à conclure leur contrat d'engagement.

**Article 3 :** De préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2024.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Publication sur le site internet : le 14/12/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Alain LORENZELLI

Le secrétaire de séance  
Jean Pierre GENTILLET